

# BUREAU

**Séance du 9 mars 2023**

## **Délibération BU\_20230309\_003**

**Fournitures d'effets d'habillement pour les SDIS de la région Centre-Val de Loire et du SDIS de la Nièvre - lot n°4 : galonnage et attributs passés avec la société E. CHOLET - avenant n°1 au marché**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°21AO03-04 (lot n°4) : galonnage et attribut passé avec la société E. CHOLET et notamment l'article 5 du cahier des clauses administratives particulières ;

Vu l'attestation de parution au Journal d'Annonces Légales en date du 22 décembre 2022 annonçant la cession de fonds de commerce de la société E. CHOLET par la société CHOLET ABILIS LOGISTIQUE ;

Vu l'extrait Kbis de la société CHOLET ABILIS LOGISTIQUE en date du 2 novembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé au marché n° 21AO03-04 ;

### **ECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°1, ci-annexé, portant transfert du marché n° 21AO03-04 (lot n°4) : galonnage et attribut, passé avec la société E. CHOLET au profit de la société CHOLET ABILIS LOGISTIQUE, est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

**Marc FLEURET**